



## **INFOLETTRE HIVER 2026**

### **ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BARRON**

#### **Bonjour Lac Barron !**

**Avec la saison estivale qui est à nos portes, voici un suivi sur les activités de  
L'Association des Riverains du Lac Barron**

**La direction et les comités de l'ARLB continuent de travailler pour tous les résidents de Lake Barron. Le conseil d'administration est composé de Heather Anderson, Danielle Parent, Remi St. Laurent, Yann Claudio, Suzanne Guérin et Margaret Gurinkas. Nous espérons que vous apprécierez les dernières nouvelles.**

#### **Actualités de l'AGA 2025**

##### **Adhésion:**

Un changement important concernant la cotisation annuelle cette année (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026). Elle a été augmentée à 40 \$. Lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2025, la majorité des membres présents a voté pour cette hausse.

##### **Pourquoi cette hausse ? Voici les raisons qui ont motivé cette décision :**

- Au fil des ans, nos dépenses augmentent plus rapidement que nos revenus
- Il est important de se créer un fonds de prévoyance pour faire face aux défis des plantes et espèces envahissantes. La myriophylle à épi, la vivipare chinoise en sont des exemples.
- Les bouées de sécurité importantes nécessitent un entretien et un emplacement dont le coût est estimé à 1 000 dollars par bouée.
- La cotisation annuelle n'a pas été augmentée depuis plus de 30 ans



## Ce que couvre votre cotisation :

- En ce qui concerne les plantes et espèces envahissantes, votre adhésion contribuera à couvrir les coûts liés à la surveillance de la présence des vivipares chinoises et des plantes aquatiques envahissantes. Si vous pratiquez la plongée, votre aide serait bienvenue pour la cueillette des vivipares et la détection de leur présence dans les différentes sections du lac. Contactez l'ARLB dès aujourd'hui à l'adresse [president@lbca.ca](mailto:president@lbca.ca)
- Les frais d'adhésion couvrent également les opérations quotidiennes de l'ARLB et comprennent l'accès à la plupart des événements sociaux organisés par l'ARLB.
- Les nouveaux membres reçoivent un kit de bienvenue contenant des informations importantes sur le lac et des idées pour la protection de l'environnement. Ils reçoivent également deux autocollants pour bateaux non motorisés d'une valeur de 20 \$.
- Votre adhésion renforce notre pouvoir de négociation auprès de la municipalité de Gore. Le conseil d'administration de l'ARLB travaille avec la municipalité sur la sécurité et la santé du lac.

**Le procès-verbal de l'AGA 2025 de l'ARLB est disponible [ici](#).**

**Le procès-verbal de la réunion extraordinaire 2025 de l'ARLB est disponible [ici](#).**





## VOTRE ADHÉSION EST IMPORTANTE

En 2025, l'ARLB comptait plus de 90 membres. Votre participation nous permettra de continuer à protéger le lac et son environnement pour nous et les générations futures.

Veuillez cliquer sur le lien « Formulaire d'adhésion » ci-dessous, remplir le formulaire et le renvoyer à [president@lbca.ca](mailto:president@lbca.ca). Nous acceptons les virements électroniques et les chèques.

Remplissez le formulaire d'adhésion [ici](#).

### ENVIRONNEMENT DU LAC

#### Je protège mon lac

Nous attendons les résultats et analyses des tests d'eau effectués en 2025 et envoyés au RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs). Dès que nous les aurons ils vous seront communiqués.

D'ici là, voici un rappel des bonnes pratiques à suivre afin de protéger notre lac.

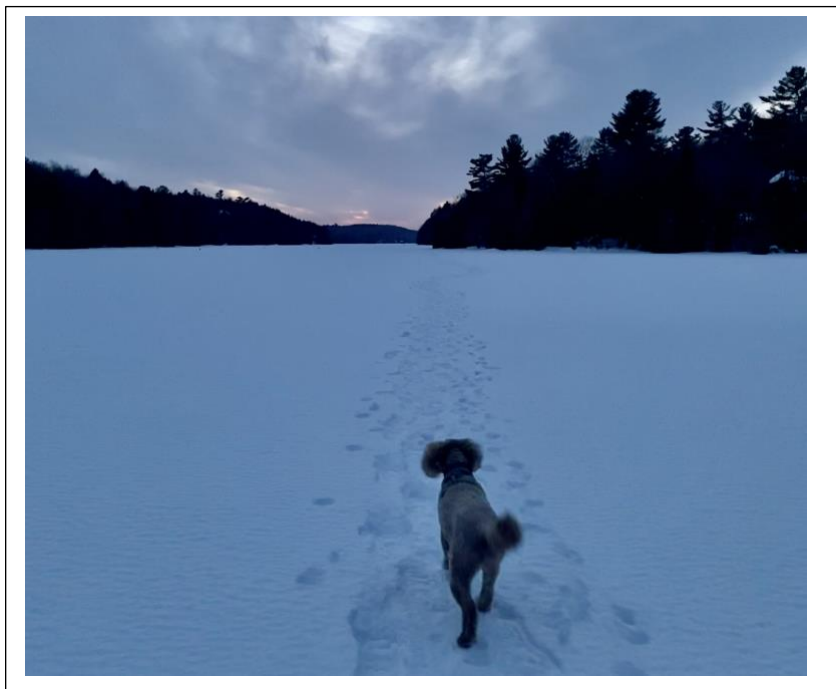
- o Utiliser uniquement des savons et produits domestiques sans phosphate et/ou biodégradables. Vous en trouverez à bon prix dans toutes les grandes surfaces.
- o Maintenir une zone végétalisée permanente non entretenue idéalement de 10 mètres et composée de 3 strates, plantes herbacées, arbustes et arbres.
- o S'assurer que son système septique est conforme à la loi provinciale Q2R2. Un système conforme comporte une fosse septique ainsi qu'un champ d'épuration.
- o Faire vider sa fosse septique selon le règlement de la Municipalité (aux 2 ans pour les résident(e)s à temps plein et aux 4 ans pour les résident (e)s à temps partiel).
- o Bannir les engrais et herbicides sur son terrain (Ils sont déjà interdits par la Municipalité de Gore). [Règlement 228](#)
- o Ne pas utiliser de produits chimiques près du lac, entre-autre pour traiter votre quai (peinture, teinture ou décapant).
- o Conserver la bande riveraine intacte (végétation) afin d'éviter l'érosion des rives. Nous avons le privilège de profiter d'un lac magnifique, prenons-en soin!



## RÈGLEMENTS DE GORE

Si vous avez besoin d'informations sur les règlements municipaux concernant les feux d'artifice ou les bandes riveraines, veuillez consulter le site web de Gore. Contactez La municipalité de Gore à 450-562-2025 ou [info@cantondegore.qc.ca](mailto:info@cantondegore.qc.ca)

Lien pour les règlements de la municipalité de Gore [ici](#)





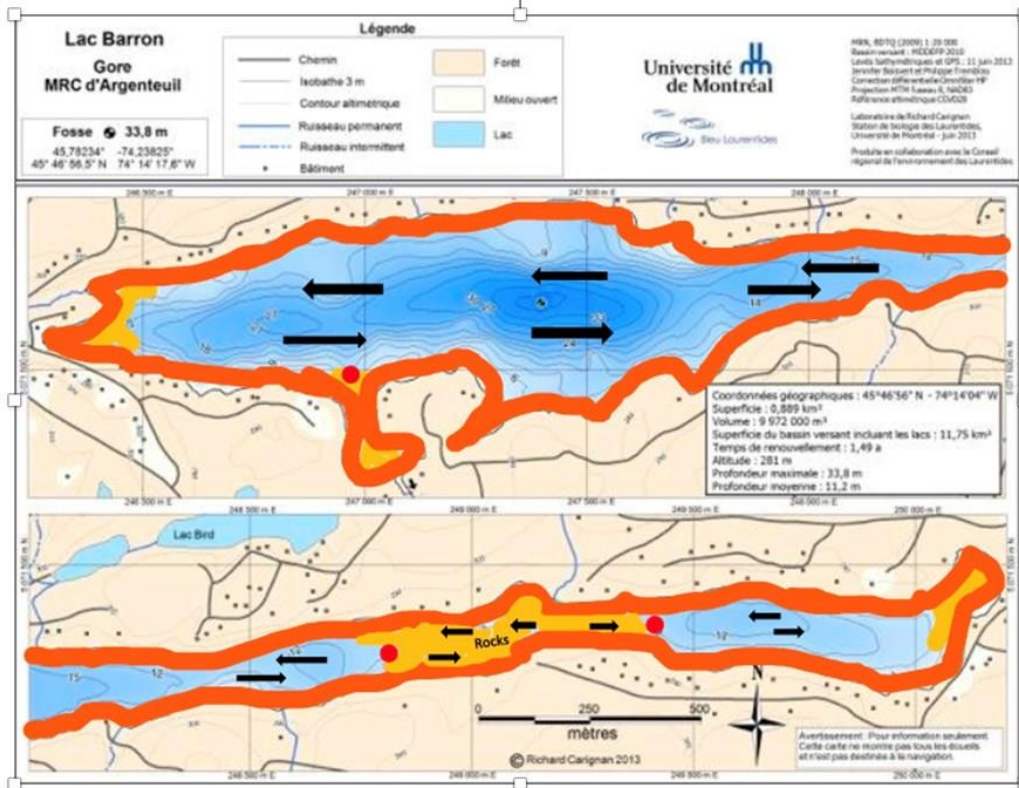
## Navigation du lac Barron

Bien que la glace recouvre encore le lac, on rappelle les règles de navigation à observer lorsque les embarcations commenceront à sillonner le lac :

- o Toujours avoir votre vignette de Gore apposée à l'avant du côté droit l'embarcation.
- o Obligatoirement laver votre embarcation avant la mise à l'eau.
- o N'oubliez pas que le cours de sécurité nautique est obligatoire pour tous les conducteurs d'embarcation nautique, que ce soit un bateau à moteur, une motomarine, un voilier, un catamaran, etc. (Information pour CCEP [ici](#))
- o Vous devez en tout temps avoir en votre possession votre carte de conducteur d'embarcation du plaisance (CCEP) lorsque vous conduisez celui-ci.
- o Voyager toujours dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.
- o Lorsque vous voulez dépasser une autre embarcation ou croisez des baigneurs, des pagayeurs ou autres petites embarcations, vous devez obligatoirement le faire du côté gauche, tout en respectant une vitesse et une distance qui évitera trop de vagues pour l'embarcation que vous dépassez.
- o La vitesse maximum dans la zone sans sillage de 30 mètres ou 100 pieds à partir de la rive est <8-10 kph, afin de prévenir l'érosion des berges et d'éviter d'endommager les quais et les autres embarcations. Maintenez une vitesse sans sillage dans toute la largeur étroite du lac.
- o Lorsque vous tirez un skieur ou autres équipements gonflables, toujours avoir un passager qui surveille la ou les personnes qui sont remorquées. Vous devez disposer d'un siège dans le bateau pour toute personne tractée. Cela inclut les motomarines.

<https://arlb-lbca.ca/fr/boating-lake-safety/>

**Suivre toutes les règles de navigation de la législation fédérale.**



Voici une carte bathymétrique du lac Barron avec les zones SANS SILLAGE (interdiction de faire des vagues) marquées en orange.

## RAPPEL - Colloque sur l'eau 26 et 27 mars

L'ARLB est membre de l'organisme RAPPEL (Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants). À chaque année, le RAPPEL organise un colloque sur l'eau et comme membre nous avons droit à un maximum de 10 inscriptions. C'est un événement **100 % en ligne**, réparti sur deux après-midis et comme membre l'inscription est gratuite. Pour voir la programmation, vous pouvez accéder le lien suivant : <https://rappel.qc.ca/ne-manquez-pas-le-colloque-sur-leau-2026/> . SVP contactez l'ARLB à l'adresse courriel [president@lbca.ca](mailto:president@lbca.ca) si vous désirez vous inscrire afin que l'on ne dépasse pas le maximum de 10 inscriptions.



## BESOIN DE BÉNÉVOLES

Nous vous sollicitons afin de soumettre votre nom pour accomplir certaines tâches comme bénévole, que ce soit pour rejoindre l'équipe qui procède à des tests d'eau, celle qui fera la collecte des vivipares chinoises, celle de la surveillance des plantes aquatiques envahissantes, etc.

Pour vous porter volontaire, envoyez un courriel à : [president@lbca.ca](mailto:president@lbca.ca)

### Renouvellement des membres du conseil d'administration de l'association ou de ses comités

- o Comme à chaque année, nous vous sollicitons afin de rejoindre l'équipe de direction de l'association ou/et ses comités.
- o Pour 2026, il y aura 4 postes de directeur qui seront mis en candidature afin d'assurer la relève et la pérennité de l'association.

Nous vous remercions de votre collaboration continue et de votre engagement envers la protection de notre lac. Ensemble, nous contribuons à préserver ce milieu naturel pour les générations futures.

Si vous avez des questionnements ou préoccupations concernant le lac, n'hésitez pas à communiquer avec nous ([president@lbca.ca](mailto:president@lbca.ca))





Si vous avez des questionnements ou préoccupations concernant le lac, n'hésitez pas à communiquer avec nous [president@lbca.ca](mailto:president@lbca.ca)

**À BIENTÔT SUR L'EAU !**

**Heather, Danielle, Remi, Yan, Suzanne et Margaret**

**Le conseil d'administration de l'ARLB**



Visitez notre site web <https://arlb-lbca.ca/fr/>

Rendez-nous visite sur Facebook